

**AVVISU CESEC 2021-38<sup>1</sup>**  
**AVIS CESEC 2021-38**

*Rilativu à u*  
*Relatif au*

*Contu amministrativu di a Cullittività di Corsica par l'annu 2020*

**Compte administratif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020**

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

*Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;*

**Vu** la lettre de saisine du 06 juillet 2021 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le **compte administratif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020**;

*Vistu a lettera di presentazione di u 6 di luddu di u 2021 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica ch'è dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u contu amministrativu di a Cullittività di Corsica par l'annu 2020 ;*

**Après avoir entendu**, Madame Alexandra FOLACCI et Monsieur Mathieu FERACCI, pour la Direction Générale Adjointe en charge des affaires financières, européennes et des relations internationales

---

<sup>1</sup> Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 48

NPAV : 1 (A. AIELLO)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 47

**Sur rapport de Denis LUCIANI, pour la commission " finances, suivi et évaluation des politiques publiques »**

*À nant' à u raportu di Denis LUCIANI pè a Cummissione « finanze, seguitu è valutazione di e pulitiche publiche »*

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,  
Réuni en séance plénière le 21 juillet 2021,  
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica  
Adunitu in seduta pienaria u 21 di Iuddu di u 2021,  
Prununzia l'avisu chì seguita*

Le compte administratif 2020 s'inscrit dans un cadre règlementaire prévu au titre des dispositions des articles L1612-12 et suivants, ainsi qu'à l'article L4422-15 du code général des collectivités locales.

C'est l'occasion pour la Collectivité de Corse d'arrêter les résultats comptables de l'exercice et rendre plus largement compte de sa situation financière.

Ainsi, à la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif, précédé de celui du compte de gestion, constitue l'arrêté des comptes de la collectivité.

Il permet de dégager le résultat de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement ainsi que les restes à réaliser des deux sections.

### **Compte administratif 2020 de la Collectivité de Corse :**

Le résultat cumulé de la section fonctionnement, constitué du résultat de l'exercice (60 415 309,44 €) et du résultat reporté (29 228 711,57 €) s'élève à 89 644 021,01 € en baisse de 58,2 % par rapport à 2019.

Le solde d'exécution de la section investissement s'élève à 125 674 236,62 €.

Le solde global est de 30 077 104,31 € et pourra être affecté, selon la décision de l'Assemblée de Corse, en excédents de fonctionnement reportés ou en dotation complémentaire à la section investissement.

**La situation financière de la Collectivité de Corse appelle de la part du CESEC de Corse les observations suivantes :**

### **I/ S'agissant des recettes**

**La Collectivité de Corse a réalisé 1 249 597 910 € de recettes réelles sur l'exercice 2020.**

#### **En fonctionnement**

Les recettes réelles de fonctionnement connaissent une baisse de 2,94 % pour un total de 1 083 969 461 € ; soit une perte de recette de 32,8 M€.

Les recettes fiscales constituent la principale ressource de la Collectivité de Corse (52% des recettes totales) ; elles s'établissent à 654 296 233,68 € en baisse de 4,65% par rapport à l'exercice 2019.

**Pour rappel**, le pouvoir décisionnel de la CDC par la modulation des taux, coefficients et tarifs ne concerne que 34% de la fiscalité.

Le produit des impôts et taxes (347 159 182,98 €) est en baisse de 20,495 M€ en 2020 (Soit -5,57% par rapport à 2019).

**Le CESEC de Corse note** que la baisse du produit des impôts et taxes résulte principalement d'une situation conjoncturelle liée à la chute de consommation de carburant suite aux périodes de confinement (-7,968 M€), à la forte baisse de la taxe sur les transports aériens (-14,2 M€) ainsi qu'à la baisse de la fraction du produit de TVA perçu.

**Le CESEC de Corse constate :**

- Que la dépendance aux dotations est plus faible que par le passé ;
- Que les modalités de calculs imposées par la Loi de finances concernant le mécanisme de compensation et de garantie des recettes pour la Corse n'ont pas réellement bénéficié à la CDC ; engendrant une perte de 14M€ par rapport à 2019 ;
- Que la CDC n'a pas actionné le levier fiscal en 2019 (tout comme en 2018).

**Le CESEC s'inquiète** de la poursuite de la baisse du produit des recettes fiscales dans le contexte de crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons.

**Le CESEC note également la baisse** des « impôts directs » de 3,58% (soit 11,4M€) essentiellement due à une baisse du produit des DMTO, à la baisse des taxes liées

aux transports, aux véhicules et aux droits de stationnement (-22,75% soit 2,9 M€).

**Le CESEC souligne à nouveau** que la perte de la compétence formation professionnelle a généré pour l'exercice 2020 une baisse des recettes issues de la fiscalité relative à la formation professionnelle de l'ordre de 10M€.

**Enfin, le CESEC note** la stabilité des dotations d'Etat.

### **En investissement**

Les recettes d'investissement s'élèvent, globalement, à 165 628 449 €, en augmentation de 21,22%, soit 28 928 515 € par rapport à 2019, dont 75 M€ d'emprunts.

**Le CA révèle** un total de restes à recouvrer (constitués de titres émis, donc intégrés au résultat pris en charge par la paierie de Corse, mais non encore régularisés) de 18,470 M€ (en hausse de 10M€ par rapport à 2019) dont 4,494 M€ uniquement sur l'année 2020.

**Le CESEC souligne**, sur ce point, une relative amélioration par rapport à 2019 (restes à recouvrer de plus de 28M€).

**Le CESEC relève** que la hausse des recettes d'investissement est essentiellement due au montant des emprunts contractés en 2020 dont une grande partie, et cela est une bonne chose, est consacrée à la résorption des emprunts toxiques de l'exCD2B.

Concernant le bilan de la programmation CPER et PEI, **le CESEC prend note :**

- Concernant le CPER 2015/2020 que celui-ci a été clôturé avec un taux de réalisation de près de 90% ;
- Concernant le PEI 2017/2020 qu'à la fin 2020, 99% du prévisionnel du PEI ont été programmés (avec 160 M€ sur l'année 2020).

**Le CESEC rappelle** que les programmes sont des leviers essentiels pour l'investissement public.

## II/ S'agissant des dépenses

La structure des dépenses fonctionnement/investissement est stable par rapport à 2019 affichant 73,54% en section de fonctionnement et 26,46% en section d'investissement.

Les dépenses réelles cumulées de la Collectivité de Corse s'élèvent ainsi à 1,248 milliards en 2020.

Elles sont en hausses de 1,20 % par rapport à 2019.

### En fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 4,26 % (passant de 909 258 225,68 € à 947 961 672,26 €).

**Le CESEC de Corse constate** que l'augmentation par rapport à 2019 des dépenses réelles de fonctionnement de 4,26% (38,703 M€) est en grande partie due aux conséquences de la crise sanitaire avec une hausse des dépenses sociales notamment l'APA (+9,09%), le RSA (+5,13%) et les charges à caractère général (+10,42%) (avec l'achat des masques et kit de sécurité), les déploiements des systèmes d'information afin d'assurer la mise en place des Plans de Continuités d'Activités (PCA).

**Le CESEC note** une augmentation des charges de personnel de l'ordre de 4,86% par rapport à 2019 ; augmentation essentiellement liée à la finalisation et la consolidation de la fusion.

**Le CESEC, compte tenu de la crise sanitaire, économique et sociale, appelle à la plus grande vigilance** sur la poursuite de la stabilisation des dépenses réelles de fonctionnement afin de permettre de faire face au mieux aux effets induits par la crise ; effets qui devraient encore impacter les exercices à venir.

### En investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 300 787 845,12 € avec un taux de réalisation de 85,2% et une baisse de 7,37 % par rapport aux réalisations 2019.

### **Le CESEC note :**

- Qu'hors emprunt, les dépenses d'investissement 2020 représentent 256,877 M€ des dépenses réelles en baisse de 5,5% et en deçà de la moyenne des dépenses réelles d'investissement sur la période 2018-2020 (270M€) ;
- Concernant les flux financiers entre la Collectivité de Corse et les agences et offices, une quasi-stabilité des dépenses d'investissement afin de financer les différents programmes d'action.

### **III/ S'agissant de la situation financière globale**

#### **Le CESEC de Corse prend note que :**

- L'épargne dégagée sur la section de fonctionnement pourra contribuer au financement des investissements ;
- L'épargne brute s'établit à 141 923 671,75 € en 2020 en forte baisse par rapport à 2019 (-35,52%) ramenant le taux d'épargne brute à 13,25 % contre 19,87 % en 2019 ;
- L'épargne nette de la Collectivité s'établit à 104 335 336,45 € en baisse de 44,18 % par rapport à 2019 (186 909 467,08 €) ;
- La capacité de désendettement est de 6,2 années contre 3,6 années en 2019 en deçà néanmoins du seuil de vigilance fixé à 9 années ;
- Le taux de désendettement de la collectivité, qui permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité, s'élève à 82,14 % ; alors que la moyenne de la strate régionale est en augmentation de 17 points entre 2019 et 2020 pour s'établir à 113,5 % en 2020 ;

#### **Le CESEC s'inquiète :**

- **De la poursuite de la dégradation des indicateurs susvisés dans le contexte de crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons ;**
- **Du montant des provisions inscrites à hauteur de seulement 20M d'euros suite au contentieux avec la Corsica Ferries alors qu'une condamnation a été prononcée à hauteur de 85 M d'euros par le TA dans sa décision du 23 février 2017 (confirmée en Cour administrative d'appel par un arrêt de février 2021).**

**Relativement au bilan de la gestion pluriannuelle :**

En 2020, le stock d'autorisations de programme (AP) est de 1,409 Milliards d'euros en augmentation de 4,33 % par rapport à 2019 avec un taux de programmation de 87,78 %.

En ce qui concerne les autorisations d'engagement (AE), le stock est d'un montant de 220,463 M€ (en baisse de 13 % par rapport à 2019) avec un taux de programmation situé à 96,07 %.

**Le CESEC encourage** les efforts de toilettage effectués cette année (toilettage budgétaire réalisé en 2020 à hauteur de 147,9 M€ (-114,6 M€ en investissement et -33,2 M€ en fonctionnement) et incite à les poursuivre fortement sur les exercices à venir.

**Le CESEC constate** sur ce point que les taux de programmation restent importants.

**Le CESEC de Corse prend acte du rapport relatif au Compte administratif 2020 de la Collectivité de Corse.**

**La Présidente,**

**Marie-Jeanne NICOLI**

